

# Bulletin officiel de Pôle emploi

## Sommaire chronologique

### Décision DG n° 2021-135 du 6 juillet 2021

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - M. Denis Cavaillon ..... 3

### Décision DG n° 2021-136 du 6 juillet 2021

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Mme Dominique Blondel ..... 4

### Décision DG n° 2021-137 du 6 juillet 2021

Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi – M. Thomas Lagoutte ..... 5

### Décision Ma n° 2021-17 DS DR du 12 août 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la direction régionale ..... 6

### Décision Ma n° 2021-18 DS Agences du 12 août 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des agences ..... 12

### Décision Ma n° 2021-19 DS PTF du 12 août 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la plate-forme régionale Martinique ..... 17

### Décision Ma n° 2021-20 DS DT du 12 août 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des directions territoriales ..... 20

### Décision IdF n° 2021-41 DS DR du 17 août 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale ..... 24

### Décision IdF n° 2021-42 DS Agences du 17 août 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences ..... 33

### Décision IdF n° 2021-43 CMC du 17 août 2021

Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès de la directrice régionale de Pôle emploi Ile de France ..... 58

### Décision IdF n° 2021-44 DS Campus du 17 août 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein du campus de Noisy le Grand ..... 60

### Décision IdF n° 2021-45 DS PTF PFPF du 17 août 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale prestations & formation ..... 61

**Décision IdF n° 2021-46 DS PTF CTX du 17 août 2021**

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plateforme régionale contentieux et incidents de paiement ..... 64

**Décision IdF n° 2021-47 DS PTF CRE du 17 août 2021**

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plateforme régionale contrôle de la recherche d'emploi (CRE)..... 68

**Décision IdF n° 2021-48 DS Dépense du 17 août 2021**

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette..... 71

**Décision IdF n° 2021-49 DS DT du 17 août 2021**

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales..... 73

**Décision DG n° 2021-135 du 6 juillet 2021**

**Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - M.  
Denis Cavillon**

Monsieur Denis Cavillon est nommé directeur en charge de la direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail, et adjoint au directeur général adjoint des ressources humaines et des relations sociales de Pôle emploi, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

Fait à Paris, le 6 juillet 2021.

Le directeur général,  
Jean Bassères

**Décision DG n° 2021-136 du 6 juillet 2021**

**Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi - Mme  
Dominique Blondel**

Madame Dominique Blondel est nommée chargée de mission auprès du directeur général adjoint en charge des ressources humaines et des relations sociales, à compter du 1er août 2021.

Fait à Paris, le 6 juillet 2021.

Le directeur général,  
Jean Bassères

**Décision DG n° 2021-137 du 6 juillet 2021**

**Nomination au sein de la direction générale de Pôle emploi – M.  
Thomas Lagoutte**

Monsieur Thomas Lagoutte est nommé directeur en charge de la direction opérations et services au sein de la direction des systèmes d'information de Pôle emploi, à compter du 1er août 2021.

Fait à Paris, le 6 juillet 2021.

Le directeur général,  
Jean Bassères

## **Décision Ma n° 2021-17 DS DR du 12 août 2021**

# **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la direction régionale**

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, L. 5412-2, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26, R. 5412-1, R. 5412-5, R. 5412-7 à R. 5412-8, R. 5426-3, R. 5426-8 à R. 5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

## **Section 1 - Fonctionnement général**

### **Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 14 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 4 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,

- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement.

## **Article 2 - Marchés publics**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

## **Section 2 - Autres contrats**

### **Article 3 - Partenariat et autres contrats**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 4 de l'article 14 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

## **Section 3 - Gestion immobilière**

### **Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme**

Délégation est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines et à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

## **Section 4 - Ressources humaines**

### **Article 5 - Gestion des ressources humaines**

Délégation de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines et à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

## **Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours**

### **Article 6 - Recours hiérarchiques**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 14 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

### **Article 7 - Décisions de sanction**

Délégation est donnée à madame Danielle Marie-Magdelaine, responsable pôle maîtrise des risques / contrôle interne / prévention des fraudes et à madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation temporaire est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines et à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat.

### **Article 8 - Recours préalables obligatoires**

Délégation est donnée à madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques et à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation temporaire est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines et à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat.

## **Section 6 - Prestations en trop versées**

### **Article 9 - Délais, remise et admission en non-valeur**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 14 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 4 et § 5 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

### Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines, à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat et à madame Marie-claude Babot, chargée de sécurité, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

### Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 du présent article à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Martinique ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

**§ 1** - En matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi :

- à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint,
- à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe,
- à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines,
- à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat.

**§ 2** - En matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint,
- à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe,
- à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines,
- à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat.
- à madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques.
- à monsieur Philippe Decat, auditeur prévention et lutte contre la fraude.

**§ 3** - En matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :
  - o à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint,
  - o à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe,
  - o à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines,
  - o à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat.

**§ 4** - En toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi :
  - o à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint,

- à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe,
- à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines,
- à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat.

### **Article 12 - Transactions**

Délégation est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines, à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

### **Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective**

Délégation est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à madame Annie Zaïre-Henri, directrice des ressources humaines, à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

## **Section 8 - Délégués et dispositions diverses**

### **Article 14 - Délégués**

#### **§ 1 - Directeurs régionaux adjoints**

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint

#### **§ 2 - Comité de direction**

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- madame Annie Zaire-Henri, directrice des ressources humaines.
- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat.

#### **§ 3 - Managers**

- madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques
- madame Dalila Dib, responsable du pôle pilotage de la performance régionale / statistique
- madame Danielle Marie-Magdelaine, responsable du pôle maîtrise des risques / contrôle interne / prévention des fraudes
- madame Sonia Sainte-Rose, responsable de la direction administrative et financière
- madame Régine Guillaume, responsable du pôle achats logistique immobilier sécurité
- monsieur Vincent Bonheur, responsable du service informatique
- monsieur Jude Biron, responsable du service communication
- madame Nikita Briquet, responsable fonctions coordinations -opérations
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier
- madame Véronique Giffard, responsable du pôle développement des ressources humaines
- madame Sandra Cordinier, responsable du pôle développement des compétences et formation
- madame Claude Jean-Joseph, responsable des relations sociales et de la QVT.

#### **§ 4 - Directeur territorial, directeurs territoriaux délégués**

- monsieur David Baes, directeur territorial
- monsieur Patrick Labeau, directeur territorial délégué Centre et Nord Caraïbes
- madame Isabelle Seremes, directrice territoriale déléguée Nord et Sud.

#### **§ 5 - autre agent**

- madame Nikita Briquet, responsable fonctions coordinations - opérations.

### **Article 15 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

### **Article 16 - Abrogation et publication**

La décision Ma n° 2021-14 DS DR du 4 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort de France, le 12 août 2021.

Antoine Dénara,  
directeur régional  
de Pôle emploi Martinique

## **Décision Ma n° 2021-18 DS Agences du 12 août 2021**

### **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des agences**

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## **Article 1 - Placement et gestion des droits**

### **§ 1 - Délégation est donnée :**

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

### **§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet de signer :**

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

### **§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, et § 3 de l'article 5 dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic :**

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

## **Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 6 de l'article 5.

### **Article 3 - Prestations en trop versées**

#### **§ 1 - Délais de remboursement**

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4 et § 5 de l'article 5.

#### **§ 2 - Remise de dettes**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4 et § 5 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

#### **§ 3 - Admission en non valeur**

Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

### **Article 4 - Fonctionnement général**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 4 de l'article 5.

### **Article 5 - Délégataires**

#### **§ 1 - directeurs d'agence**

- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice du pôle emploi Fort-de-France
- monsieur Fabrice Di Géronimo, directeur du pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice du pôle emploi Schoelcher
- madame Mireille Dorival, directrice du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Pascale Larcher, directrice du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice du pôle emploi Trinité
- madame Marie-Ange Afoy, directrice du pôle emploi François
- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur du pôle emploi Marin
- madame Annick Edouard, directrice du pôle emploi Rivière Salée.

#### **§ 2 - directeurs adjoints**

- madame Jihane Suréna, directrice adjointe du pôle emploi Fort-de-France
- madame Josiane Pralès, directrice adjointe du pôle emploi Lamentin
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint du pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe du pôle emploi Trinité

- madame Nicole Michel, directrice adjointe du pôle emploi Rivière-Salée.

**§ 3 - responsables d'équipe (exerçant en agence sans poste de directeur adjoint)**

- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Eliane Thélineau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Sandra Laborieu, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Camille Bristol, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Francois
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Marin
- madame Anick Annonay, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Marin.

**§ 4 - responsables d'équipe**

- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Axelle Lugiéry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Axelle Paolo, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Gina Desmazon, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France. S'agissant des décisions et actes mentionnés à l'article 1, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant des agences de Schoelcher et Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- monsieur Baptiste Degrace, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- madame Laurence Foucade, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Eliane Thélineau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Sandra Laborieu, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Camille Bristol, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité. S'agissant des décisions et actes mentionnés à l'article 1, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant des agences de Saint-Pierre, Sainte-Marie, François, Marin et Rivière salée
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Francois
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Marin
- madame Anick Annonay, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Marin
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée.

**§ 5 - référents métier**

- monsieur Rodrigue Résidant, référent métiers au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein du pôle emploi Schoelcher
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein du pôle emploi agence services spécialisés

- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein du pôle emploi Trinité
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein du pôle emploi François
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein du pôle emploi Marin
- madame Catherine Dessart, référente métiers au sein du pôle emploi Marin
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein du pôle emploi Rivière-Salée
- madame Joëlle Cabit, référente métiers au sein du pôle emploi Rivière-Salée.

**§ 6** - directeur territorial, directeurs territoriaux délégués

- monsieur David Baes, directeur territorial
- monsieur Patrick Labeau, directeur territorial délégué Centre Nord Caraïbes
- madame Isabelle Seremes, directrice territoriale déléguée Nord et Sud.

## **Article 6 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 7 - Abrogation et publication**

La décision Ma n° 2021-13 DS Agences du 4 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort de France, le 12 août 2021.

Antoine Dénara,  
directeur régional  
de Pôle emploi Martinique

## **Décision Ma n° 2021-19 DS PTF du 12 août 2021**

# **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la plate-forme régionale Martinique**

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## **Article 1 - Placement et gestion des droits**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,

- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## **Article 2 - Prestations en trop versées**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

**§ 2** - Délégation est donnée :

- 1) aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.
- 2) aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.  
En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6.
- 3) à l'ensemble des agents du service incidents de paiement / contentieux à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

**§ 4** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

## **Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

## **Article 4 - Contentieux en matière de recouvrement**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

## Article 5 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6.

## Article 6 - Délégués

### § 1 - directeurs et adjoints

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe,
- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint,
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat,
- madame Annie Zaire-Henri, directrice des ressources humaines.

### § 2 - autres managers

- monsieur David Baes, directeur territorial,
- monsieur Patrick Labeau, directeur territorial délégué Centre et Nord Caraïbes,
- madame Isabelle Seremes, directrice territoriale déléguée Nord Sud,
- madame Nikita Briquet, responsable fonction coordination- opérations,
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production,
- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier.

### § 3 - référent métier

- madame Suzanne racine, référente métiers au sein du pôle production.

## Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégué.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## Article 9 - Abrogation et publication

La décision Ma n° 2021-16 DS PTF du 4 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort de France, le 12 août 2021.

Antoine Dénara  
directeur régional  
de Pôle emploi Martinique

## **Décision Ma n° 2021-20 DS DT du 12 août 2021**

### **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des directions territoriales**

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

#### **Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 8 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

## **Article 2 - Prestations en trop versées**

**§ 1** - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 7 et § 8 de l'article 5
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 8 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## **Article 3 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4 et § 9 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 5 et § 6 de l'article 5.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 8 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

## **Article 4 - Fonctionnement général**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 8 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

## **Article 5 - Délégués**

**§ 1** - directeur territorial

- monsieur David Baes, directeur territorial.

**§ 2 - directeurs territoriaux délégués**

- monsieur Patrick Labeau, directeur territorial délégué Centre Nord Caraïbes
- madame Isabelle Seremes, directrice territoriale déléguée Nord et Sud.

**§ 3 - comité de direction**

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- madame Annie Zaïre Henri, directrice des ressources humaines.

**§ 4 - directeurs d'agence**

- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice du pôle emploi Fort-de-France
- monsieur Fabrice Di Géronimo, directeur du pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice du pôle emploi Schoelcher
- madame Mireille Dorival, directrice du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Pascale Larcher, directrice du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice du pôle emploi Trinité
- madame Marie-Ange Afoy, directrice du pôle emploi François
- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur du pôle emploi Marin
- madame Annick Edouard, directrice du pôle emploi Rivière Salée.

**§ 5 - directeurs adjoints**

- madame Jihane Suréna, directrice adjointe du pôle emploi Fort-de-France
- madame Josiane Pralès, directrice adjointe du pôle emploi Lamentin
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint du pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe du pôle emploi Trinité
- madame Nicole Michel, directrice adjointe du pôle emploi Rivière-Salée.

**§ 6 - Responsables d'équipe**

- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Axelle Lugiéry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Axelle Paolo, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Gina Desmazon, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Fort-de-France
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Lamentin
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- monsieur Baptiste Degrace, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- madame Laurence Foucade, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Schoelcher
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Saint-Pierre
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi agence services spécialisés
- madame Sandra Laborieu, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Camille Bristol, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Sainte-Marie
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Trinité
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein du pôle emploi François
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi François
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Marin
- madame Annick Annonay, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Marin

- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Rivière-Salée

**§ 7** - chargé de mission

- madame Véronique Jean-Joachim-Eurasie, chargée de mission au sein de la direction territoriale

**§ 8** - autre agent

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination-opérations

**§ 9** - autre agent

- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein du service centralisé contrôle de la recherche

## **Article 6 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 7 - Abrogation et publication**

La décision Ma n° 2021-15 DS DT du 4 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort de France, le 12 août 2021.

Antoine Dénara,  
directeur régional  
de Pôle emploi Martinique

## **Décision IdF n° 2021-41 DS DR du 17 août 2021**

# **Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale**

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

## **Section 1 - Fonctionnement général**

### **Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement**

**§ 1** - Délégation est donnée aux Directeurs Régionaux Adjoints à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement,

### **Article 2 - Marchés publics**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quelque soit leurs montants
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 HT euros HT,

- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
  - o madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
  - o monsieur Denis Hermouet, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
  - o monsieur Freddy Janky, responsable de service sécurité des biens et des personnes
  - o madame Gwenn Le Tinier, responsable de service patrimoine immobilier
  - o madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
  - o madame Nathalie Vu, responsable de service achats marchés et approvisionnements
  - o madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
  - o madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique, technologie et information
  - o monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
  - o monsieur Jean Paul Ekue, responsable du pôle achats marchés
  - o monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
  - o madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

## **Section 2 - Autres contrats**

### **Article 3 - Partenariat et autres contrats**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

## **Section 3 - Gestion immobilière**

### **Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les baux que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur, les convention de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
  - o monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
  - o monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
  - o monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
  - o madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
  - o monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail

## **Section 4 - Ressources humaines**

### **Article 5 - Gestion des ressources humaines**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale

## **Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours**

### **Article 6 - Recours hiérarchiques**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 18 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

### **Article 7 - Décisions de sanction**

Délégation est donnée à monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques, bénéficie à titre temporaire de cette même délégation.

### **Article 8 - Recours préalables obligatoires**

Délégation est donnée à monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou si la décision objet du recours a été signée par le délégataire permanent mentionné au présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 18 bénéficient de cette même délégation.

## **Section 6 - Prestations en trop versées**

### **Article 9 - Délais**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 août 2021
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

### **Article 10 - Remise de dettes**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 août 2021
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 août 2021
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

### **Article 11 - Admissions en non-valeur**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant

conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 août 2021
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 août 2021
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

## **Section 7 - Contentieux en matière de recouvrement**

### **Article 12 - Contrainte**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, les personnes désignées ci-après bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 août 2021
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 du présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

### **Article 13 - Autres**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou

avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux sections 6 et 7.

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

#### **Article 14 - Plaintes sans constitution de partie civile**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-apres à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Stéphan Joly, directeur environnement du travail
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Freddy Janky responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

#### **Article 15 - Contentieux**

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

**§ 1** - en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, et recouvrement des prestations et sommes mentionnées en section 6 à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

**§ 2** - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques ;
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Denis Hermouet responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC

**§ 3** - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
  - o monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
  - o monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale

- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail

**§ 4** - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi à :
  - monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
  - monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
  - madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
  - monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
  - monsieur Freddy Janky responsable de service sécurité des personnes et des biens
  - madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

**Article 16 - Transactions**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

**Article 17 - Production au passif des entreprises en procédure collective**

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

**Section 9 - Délégués et dispositions diverses**

**Article 18 - Délégués**

**§ 1** - directeurs régionaux adjoints

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

**§ 2** - Directeurs de services

- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Amar Benaïssa, directeur des études, statistiques, analyses et pilotages
- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale

- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail
- madame Marie Jost, directrice du lab Ile de France
- madame Céline Lebosse, directrice de la communication
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques

### **§ 3 - Responsables de service**

- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service prévention et santé au travail
- madame Séverine Alexandre, responsable de service diversité et qualité de vie au travail
- madame Nathalie Augustyniak, responsable de service pilotage de la performance sociale
- monsieur Julien Arago, responsable de service administration du personnel et paie
- madame Magali Barral Collas, responsable de service de la direction de la production régionale
- madame Patricia Bietry, responsable de service facilitation et créativité
- madame Elisabeth Bougheriu, responsable de service maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Dominique Bouzonvilliers, responsable de service accompagnement des managers
- madame Katia Colin, responsable de service communication interne à compter du 1er septembre 2021
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
- monsieur Christophe Collinet, responsable de service offre de service aux demandeurs d'emploi, entreprises et orientation
- madame Sandrine Gil, responsable de service insertion des publics
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable de service formation
- monsieur Denis Hermouet responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Freddy Janky, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Hubert Larney, responsable de service développement économique et partenariats innovants
- madame Gwenn Le Tinier, responsable de service patrimoine immobilier
- madame Céline Laugaro, responsable de service accompagnements des projets
- madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
- madame Angélique Mayet, responsable de service stratégie et innovation
- monsieur Gaël Milet, responsable de service emplois et carrières
- monsieur Fabien More, responsable de service investigations
- monsieur Jean Paul Mosengo Ipaon, responsable de service support en systèmes d'information
- madame Karine Rivière, responsable de service développement des compétences dans les territoires
- monsieur Mario Triolo, responsable de service relations sociales
- monsieur Jérémy Vallat, responsable de service appui au pilotage et à la gouvernance
- monsieur Jean-François Vildeuil, responsable de service pilotage
- monsieur Philippe Voisinne, responsable de service communication externe
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats marchés et approvisionnements

### **§ 4 - Responsables de Pôle**

- madame Sylvia Brien, responsable du pôle gestion de parc immobilier
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
- madame Estelle Dreno responsable d'équipe du service emploi et carrières
- monsieur Jean Paul Ekue, responsable du pôle Achats Marchés

- madame Anne Fragnon, responsable du pôle appui réglementaire et applicatifs placement
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Isabelle Jacquet, responsable du pôle comptabilité, trésorerie prestations
- madame Cecile Lévêque, responsable du pôle offre de services aux entreprises
- monsieur Jacques Merrant, responsable du pôle réglementaire et applicatifs indemnisation
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 août 2021
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- madame Dominique Pagnon, responsable du pôle reporting
- madame Patricia Touzet, responsable du pôle offre de services aux demandeurs d'emploi et orientation
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

### **Article 19 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

### **Article 20 - Abrogation et publication**

La décision IdF n° 2021-32 DS DR du 22 juin 2021 abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 17 août 2021.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Ile-de-France

## **Décision IdF n° 2021-42 DS Agences du 17 août 2021**

# **Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences**

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## **Article 1 - Placement et gestion des droits**

**§ 1** - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,

Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences aux fins d'exécution du service public de l'emploi, pour signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

## **Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

## **Article 3 - Prestations en trop versées**

**§ 1** - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

**§ 4** - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

## Article 5 - Délégataires

**§ 1** - directeurs et directrices d'agence

- madame Laétitia André, directrice de pôle emploi Gonesse
- madame Christelle Andrieu, directrice de pôle emploi Lagny sur Marne
- madame Nozha Ajmi, directrice de pôle emploi Drancy
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice de pôle emploi Dammarie les Lys
- monsieur Frédéric Audry, directeur de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Mohamed Ayoun, directeur de pôle emploi Provins
- madame Selma Balit, directrice de pôle emploi Rogny sous Bois
- madame Sabrina Barreiro, directrice de pôle emploi Argenteuil
- madame Patricia Belland Peron, directrice de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Eric Bellier, directeur de pôle emploi Savigny le Temple
- monsieur Adel Ben Othman, directeur de pôle emploi Stains
- monsieur Pierre Bensaid, directeur de pôle emploi Herblay
- monsieur Luc Berguerand, directeur de pôle emploi Sainte Geneviève des Bois
- madame Elisabeth Bertolus, directrice de pôle emploi Rueil Malmaison
- madame Jocelyne Besnard, directrice de pôle emploi Arpajon
- madame Luce Billoet, directrice de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Cécile Blanchard, directrice de pôle emploi Cachan
- madame Nathalie Bobichon, directrice de pôle emploi Noisy le Grand
- monsieur Sami Bourekha, directeur de pôle emploi Vincennes
- madame Marjorie Bourgeois, directrice de pôle emploi Cergy
- madame Brigitte Cabral, directrice de pôle emploi Tremblay en France
- madame Stéphanie Caillat, directrice de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Francis Carmona, directeur de pôle emploi Nogent sur Marne
- monsieur Jean Christophe Carrot, directeur de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Soukayna Ceulemans, directrice de pôle emploi Anthony
- madame Anne Chanron, directrice de pôle emploi Champigny sur Marne
- monsieur Romain Charlopin, directeur de pôle emploi le Blanc Mesnil
- madame Marie Pierre Chazal, directrice de pôle emploi Saint Maur des Fossés
- monsieur Jean Marc Chevalin, directeur de pôle emploi Colombes
- monsieur Samuel Citron, directeur de pôle emploi Saint Ouen
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Sylvie Collin, directrice de pôle emploi Sartrouville

- monsieur Stéphane Crusoe, directeur de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet à compter du 20 septembre 2021
- madame Nathalie Cuna, directrice de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de pôle emploi Avon
- madame Murielle De Calbiac, directrice de pôle emploi Maison Alfort/Alfortville
- madame Anne De Vasconcelos, directrice de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Dorothee Delluc, directrice de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Pontault Combault
- madame Maud Derreux, directrice de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Pascal Deveau, directeur de pôle emploi Sevran
- monsieur Laurent Dillies, directeur de pôle emploi Saint Gratien
- monsieur Farid Djabali, directeur de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Zohra Douchi, directrice de pôle emploi Conflans Saint Honorine
- monsieur Abdelkader Drari, directeur de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Béatrice Dumontier, directrice de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Nadia El Jarroudi, directrice de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Dalida El Ougli, directrice de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Muriel Fagnoni Watson, directrice de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Fernandez, directrice de pôle emploi Persan
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Florence Fourgnaud, directrice de pôle emploi Meaux
- monsieur Philippe Garderes, directeur de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- monsieur Christophe Garreau, directeur de pôle emploi Etampes
- madame Françoise Gautier, directrice de pôle emploi L'Hay les roses
- madame Géraldine Gérard, directrice de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Marjorie Goetz, directrice de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Fabien Grelier, directeur de pôle emploi Levallois Perret
- madame Maud Greneche, directrice de pôle emploi Savigny sur Orge à compter du 1er septembre 2021
- madame Nathalie Hachet, directrice de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Eric Haddad, directeur de pôle emploi Poissy
- madame Chloé Hee, directrice de pôle emploi Dourdan
- monsieur Olivier Henriet, directeur de pôle emploi Montmorency
- madame Erika Heresmann, directrice de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur de pôle emploi Levallois Perret
- madame Catherine Jacob, directrice de pôle emploi Montrouge
- madame Lamia Jacob Manjoo, directrice de pôle emploi Chennevières
- monsieur Stéphane Jacquier, directeur de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Cyrille Jutteau, directrice de pôle emploi Saint Denis
- madame Stéphanie Kanner, directrice de pôle emploi Clichy la garenne
- madame Nathalie Kany, directrice de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Olivier Kozak, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Isabelle Kugeler, directrice de pôle emploi Paris 5 et 13 ème Daviel
- madame Lucile Lahaye, directrice de pôle Maisons Alfort/Alfortville
- monsieur Joachim Langlois, directeur de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Isabelle La Porte, directrice de pôle emploi Les Ulis
- madame Armelle Le Gales, directrice de pôle emploi Nemours
- madame Marie Leclercq, directrice de pôle emploi Epinay sur seine
- madame Séverine Leduc Wisniowski, directrice de pôle emploi Sarcelles
- madame Nathalie Leroy, directrice de pôle emploi Evry
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de pôle emploi Plaisir
- madame Nathalie Lorient, directrice de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Christophe Mahieu directeur de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- madame Ndeye Mancadiang, directrice de pôle emploi Trappes

- monsieur Francis Marchand directeur de pôle emploi Viry Chatillon
- madame Anne Marie Martinez, directrice de pôle emploi Brie Comte Robert
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi Chelles
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de pôle emploi Nanterre
- madame Céline Michelet, directrice de pôle emploi de Choisy le Roi
- madame Brigitte Muylaert, directrice de pôle emploi Livry Gargan
- monsieur Edouard Nicot, directeur de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Florence Parsoire, directrice de pôle emploi Saint Germain en Laye
- monsieur Olivier Paschung, directeur de la plateforme Services à distance
- madame Stéphanie Pelletier, directrice de pôle emploi Domont
- madame Myriam Pelote, directrice de pôle emploi Paris 1, 2, 3, et 4ème Paul Lelong
- madame Gaëlle Penhoet, directrice de pôle emploi Neuilly sur Marne
- madame Geneviève Perrin, directrice de pôle emploi Brancion
- madame Angélique Perseval, directrice de pôle emploi Gennevilliers
- madame Patricia Poirier, directrice de pôle emploi Corbeil Essonne
- madame Delphine Pollet, directrice de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Philippe Raffin, directeur de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Silvino Ramos Furtado, directeur de pôle emploi Garges les Gonesse
- madame Emmanuelle Renard, directrice de pôle emploi Puteaux
- madame Sylvie Rieussec, directrice de pôle emploi Torcy
- monsieur José Manuel Rodriguez Gomez, directeur de pôle emploi Guyancourt
- madame Florence Roger, directrice de pôle emploi Brétigny sur Orge
- monsieur Benito Ruiz, directeur de pôle emploi de Versailles
- madame Mylène Segal, directrice de pôle emploi Ivry sur seine
- monsieur Jean Louis Stoquer, directeur de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Marceau Strub, directeur de pôle emploi Paris Jean Moulin
- madame Meryem Thomann, directrice de pôle emploi Villejuif
- monsieur Guillaume Tison, directeur de pôle emploi Bondy
- madame Sandrine Tomczak, directrice de pôle emploi Brunoy
- madame Valérie Tourigny, directrice de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Philippe Traverse, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de pôle emploi Bagneux
- monsieur Eric Troquereau, directeur de pôle emploi Bobigny
- madame Marie Alice Ulysse, directrice de pôle emploi Asnières sur Seine
- monsieur Sébastien Vaillant, directeur de pôle emploi Pantin
- monsieur Jean François Virot, directeur de pôle emploi Mitry Mory
- madame Audrey Vottero, directrice de pôle emploi Taverny
- monsieur Charly Yarde, directeur de pôle emploi Bezons
- madame Fatiha Zerouali, directrice de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- monsieur Omar Zouaoui, directeur de pôle emploi Palaiseau

## § 2 - directeurs et directrices d'agence adjoints

- monsieur Loic Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Brie Comte Robert
- monsieur Thomas Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Evry
- madame Catherine Amiri, directrice adjointe de pôle emploi Trappes
- madame Arielle Baratiny, directrice adjointe de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Samira Belhoul, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- madame Fatiha Bennacer, directrice adjointe de pôle emploi Créteil
- madame Nelly Berneron, directrice adjointe de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Catherine Bloch, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Nadia Bouaza, directrice adjointe de pôle emploi de Pantin
- monsieur Lakhdar Boukahil, directeur adjoint en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Bouchra Bouyahya, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Myriam Cailloux Masse, directrice adjointe de pôle emploi Garges les Gonesse
- madame Martine Caldart Lemadec, directrice adjointe de pôle emploi Tremblay en France

- madame Aurélie Caplet, directrice adjointe de pôle emploi Ermont
- madame Noelle Chatti, directrice adjointe de la plateforme Services à distance
- madame Nathalie Chaix, directrice adjointe de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Jean Christophe Carrot, directeur adjoint de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Nadia Chelghoum, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Cédric Deboutin, directeur adjoint de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- madame Virginie Coquart, directrice adjointe de pôle emploi Cergy
- madame Murielle De Calbiac, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Tony Delamarre, directeur adjoint de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Patricia Doux, directrice adjointe de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Malgorzata Durand Mille, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Valérie Favrot, directrice adjointe de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Nathalie Feliz Rigault, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Marie Fevery, directrice adjointe de pôle emploi Sartrouville
- madame Laurence Fifi, directrice adjointe de pôle emploi Gonesse
- madame Sandrine Frette, directrice adjointe de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de pôle emploi Antony
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé
- madame Faten Hadjaj, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Olivier Hauwel, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Astrid Jouannon, directrice adjointe de pôle emploi Saint Germain en laye
- madame Aude Klein, directrice adjointe de pôle emploi Cergy
- madame Rayda Lakhal, directrice adjointe de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Marie Lannes, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- madame Christine Le Brumant, directrice adjointe de pôle emploi Neuilly sur Marne
- madame Orée Le Coz, directrice adjointe de pôle emploi Sarcelles
- madame Marie Leperlier, directrice adjointe de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean -Moulin
- madame Anne Letort, directrice adjointe de pôle emploi Marisons Alfort
- monsieur Ruddy Libos, directeur adjoint de pôle emploi Tremblay en France
- madame Gwendoline Lorino, directrice adjointe de pôle emploi Poissy
- madame Laurence Mabila, directrice adjointe de pôle emploi les Mureaux
- madame Sonia Marminat, directrice adjointe de pôle emploi Bondy
- monsieur Laurent Martin, directeur adjoint de pôle emploi de Mantes la Jolie à compter du 1er septembre 2021
- madame Laëtitia Mathelier, directrice adjointe de pôle Emploi Meaux
- monsieur Antoine Mattei, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Ourida Meziani, directrice adjointe de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Fabrice Million Desvignes, directeur adjoint de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Sandrine Montessuy, directrice adjointe de pôle emploi Courbevoie
- madame Françoise Nanni, directrice adjointe de pôle emploi Chessy
- madame Béline Perrot, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Olivier Pinheiro, directeur adjoint de pôle emploi de Saint Denis
- madame Isabelle Plard, directrice adjointe de pôle emploi Issy les Moulineaux
- monsieur Pacal Poulet, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Christine Prieur Habib, directrice adjointe de pôle emploi Argenteuil
- madame Valérie Rannou, directrice adjointe de pôle emploi Montrouge
- madame Véronique Renvoise, directrice adjointe de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Jean Charles Savatier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Valérie Servat, directrice adjointe de pôle emploi Stains
- monsieur Denis Tenneguain, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Laurence Thibaut, directrice adjointe de pôle emploi Palaiseau
- madame Josiane Triolet, directrice adjointe de pôle emploi Aubervilliers
- madame Christine Van den Brule, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil sous Bois

- madame Klervia Vasse Delalande, directrice adjointe de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Catherine Vastel directrice adjointe de pôle emploi Antony
- madame Marie Alexia Veyer, directrice adjointe de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Antoine Volclair, directeur adjoint de pôle emploi Noisy le Sec
- madame Nathalie Vernon, directrice adjointe de pôle emploi Versailles
- monsieur Rudy Yerle, directeur adjoint de pôle emploi Paris Genevoix

### § 3 - responsables d'équipe

- madame Sylvie Abosi, responsable d'équipe en mission en agence de pôle emploi -Montmorency
- madame Nazha Achaaban, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mureaux
- madame Blandine Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Philippe Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges lès Goneses
- madame Ségolène Adenot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Garge lès goneses
- madame Samia Adjaoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Mohamed Adjrafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Amin Aguié, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- madame Siham Aissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Rachida Aitman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Mélanie Akoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Sophia Ali Mokbel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Karima Allouache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammaries les Lys
- madame Marilyne Amistadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Aziza Amoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy sous Bois
- monsieur Nivo Andrian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Jean Patrick Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Anne Line Anicet Joliclerc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Jean Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nathalie Antunes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Samira Aouad, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Claire Arenales del Campo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Mélanie Armand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur André Aroquianadin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bretigny sur Orge
- madame Géraldine Audibert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Sarcelles

- monsieur Xavier Axel Audran, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Nabil Azouigui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte Genevieve des Bois
- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame N'deye Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières
- madame Maryline Bagoë, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Marie Laure Baril, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Adeline Bayounguisa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny sous Bois
- madame Corine Beaudet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Adélaïde Désirée Bebbe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Celine Bedos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Assia Belajel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry Gargan
- monsieur Arnaud Belalan Boucher, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Kdija Benaïssa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- madame Safae Benbaba Figari, responsable d'équipe ad intérim en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Marie Benbraham, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Salima Benhadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay les Roses
- madame Nadia Benkada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Raja Bennhass, responsable d'équipe à la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Lucien Bernard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Kader Berrabah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Radouan Berrichi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Isabelle Bignon Lecointe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Zahia Bitari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Sébastien Blier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Pascale Bobet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy sur Orge

- madame Chloé Boccon Gibod, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ le Roses
- monsieur Chama Boillon Gangiotti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Audrey Boisseau, responsable d'équipe en agence pôle emploi Torcy
- madame Blandine Bonelli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Nadine Bonfils, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Cindy Bonnet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort / Alfortville
- madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Ouria Bouadla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay en France
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Houssna Bouhsen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles à compter du 1er septembre 2021
- monsieur Nabil Boukhzar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Isabelle Bouret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Brice Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Céline Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges les Gonesse
- madame Fadila Boussaid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Hervé Bricout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Stéphanie Brisac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Maimouna Camara, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie Les Lys
- monsieur Sylvain Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Emilie Caro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte Genviève des Bois
- madame Melissa Castanares, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Pascale Casteilla Ferrer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Brigitte Cayella, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Sylvie Charlery, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Carla Chau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Cathetnie Chaville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Betty Chebbouti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Jean Sébastien Cherubini, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- monsieur Adrien Chinn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Marie Laurence Chniri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dourdan à compter du 1er septembre 2021
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve

- madame Cindy Ciminelli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Jérôme Clair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Violeta Coester, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong à compter du 1er septembre 2021
- madame Cathy Cœur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Jeanne Lucrece Collinet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Claire Colombani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Cécile Comuce, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- monsieur Gérard Conan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Delphine Cornu Flesch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes La Jolie
- madame Chantal Courbet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la jolie
- monsieur Didier Crater, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Croison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Marie Aline d'Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières sur Marne
- madame Anabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Stéphane Dalens, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Franck Dallemagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Salima Daoud, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- monsieur Xavier Dauchart, responsable d'équipe en agence Paris 19ème Armand Carrel
- madame Maria De Lurdes Alves, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy Le Grand
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Fabien Debayle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Sophie Delamaire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Jacynthe Delannay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Sylvie Delaunay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Christine Delhasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Sylvie Delisle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Olivia Dely, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Montreuil sous Bois
- madame Kadidia Dembele, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- madame Anne Gaele Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion

- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Audrey Descoust, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Gwendeline Deslandes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Franck Desnoyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion à compter du 1er septembre 2021
- madame Fabienne Despagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Mate Diamant, responsable d'équipe de pôle emploi La Courneuve
- madame Titem Djelil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Pantin
- madame Stéphanie Dreneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Marie Chistine Dubois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- monsieur François Duche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye
- madame Annabelle Duffour, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Françoise Dulio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Régis Dumee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Stéphanie Durand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vitruve
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Kheira Eddrief, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Hicham El Hamdaoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Fatma El Moatamid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy sous Bois
- monsieur Olivier Eloi Adolphe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Soraya Es Seyed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Aurélie Escuredo, responsable d'équipe en agence de pôle Issy les Moulineaux
- madame Nageoi Fajri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny sous Bois
- madame Isabelle Farjas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Maur des Fossés
- madame Pierrette Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Ymen Fath, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Mohamed Hedi Fattahi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Nella Fauchon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Anissa Fellah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Christelle Ferre Bujwilo, responsable d'équipe en agence de pôle Longjumeau
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- monsieur Ludovic Flèche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Laurence Forestal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny sur Orge

- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Richard Franco, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel à compter du 1er septembre 2021
- madame Julie Frisson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Sandrine Gabon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry Gargan
- madame Régine Gabrysiak, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- madame Samia Garbaa Bensalem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay Les Roses
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Myriam Gaultier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- monsieur Didier Gauthier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame France Lise Gervais, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Oirdia Ghili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- monsieur Thierry Glo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- monsieur Julien Godillon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Maria Teresa Gomez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- monsieur Jean François Gomez Nombella, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Fatoumata Goufado, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- monsieur Jean Christophe Gourvest, responsable d'équipe de pôle emploi Longjumeau
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Seda Grigoryan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Rodrigues Guérande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylviane Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye
- monsieur Jean Fabrice Gusthiot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Estelle Gutman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Sylvie Guyonnet Kepssou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Samia Hadji, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Claire Hardion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- monsieur Jérôme Hausvirt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Maria Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Mariannick Herrero, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Guillaume Hilleraud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Seraphine Hippolyte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains

- monsieur Nizamoudine Hobaya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Frédérique Honrado, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Magali Horem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Florence Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Anne Sophie Huot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- monsieur Youssouf Iblaghen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Bénédicte Igier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges à compter du 1er septembre 2021
- madame Vanessa Jacques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Sandrine Jaget, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Sophie Jallon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay en France
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Marie Flore Jean Louis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Laurence Jego, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Juvisy sur Orge
- monsieur Sébastien Joannes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil Malmaison
- monsieur Jason Jobert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Vanessa Jekhoo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8, 9ème Saint Petersburg
- monsieur Anthony Joliet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Hanene Karboub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Amel Karrouchi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Hélène Kazamarande, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée de Paris
- monsieur Yacine Kerbache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Sabrina Karboub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Neuilly sur Marne
- madame Marie Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Roxanne Khayvongsone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel à compter du 1er septembre 2021
- madame Claire Kouadio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevrans
- madame Ange Manuela Koudou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Stéphanie Kuhn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Boulevard Ney
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux / Meudon
- madame Aurore Lacot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Violaine Lafarguette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry Gargan
- madame Sylvie Laffon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong

- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Valérie Lamande Rouet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence Noisy le Sec
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges Les Gonesse
- monsieur Abdelkader Larbi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Keltoum Lassau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Pascale Lavocat Dubuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Salema Le Boubennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Marion Le Gonidec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- monsieur Jean Le Henaff, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Didier Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Breigny sur Orge
- madame Tiphaine Le Layo, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Anne Marie Le Pennuen, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Sebastien Leconte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brie Comte Robert
- madame Catherine Lefebvre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le roi
- monsieur Samuel Lemoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Gaelle Lemonnier Duaygues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Stéphanie Lepingle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Jérémy Leplatre, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme services à distance
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Virginie Lequenne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur seine
- madame Valérie Letinier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Nathalie L'Hoste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux à compter du 1er septembre 2021
- madame Cendrine Lhuillier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur David Lointier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy

- madame Cyrielle Lucas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumone
- monsieur Romain Lucet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Yves Lundy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Jenna Luvain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Rémi Maclet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Nabil Madani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Erik Madelaine du Puich, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Blandine Madembo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ième Boulevard Ney
- madame Odil Madi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Valérie Mahe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Claire Maillet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Anita Malamba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve à compter du 1er septembre 2021
- monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Aurélie Malingre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Mamar Mamouni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Najat Manssouri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'aumone
- monsieur Marc Manyri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny le Temple
- madame Lilah Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Laurence Martinez Benito, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Luc Masson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Pauline Massy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil Malmaison
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Laure Mathivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Naoual Matsombe, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Caroline Maturel, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Siham Mcharek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Sylvie Mekri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort / Alfortville
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Béatrice Mercier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Melaaaz Meridja, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Beatrice Mével, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Niazul Miah, responsable d'équipe en agence de Saint Ouen
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens

- monsieur Ahmad Molaei, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie -monsieur Adolphe Mombela E Ompada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Roissy CDG
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Marie Hélène Morin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Carine Muller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Scholastique Murebwayire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- madame Alexandra Nadot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Marie Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 août 2021,
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Vanessa Nejjar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Sandrine Ngo Ky, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- madame Marianne Nicoulin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Rachid Ninach, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie Sylva Norca, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Sandra Okoua, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Yves Ortega, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Maria Ortiz Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux à compter du 1er septembre 2021
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous bois
- monsieur Kaci Ouachek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Zohra Ould Mohamed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy la Garenne
- monsieur Didier Pages, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Manon Papa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Maryvonne Parcheminal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny sur Orge
- madame Caroline Pauc, responsable d'équipe en agence de Pôle emploi Montreuil
- madame Sophie Pavan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Darko Pavlovski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Eric Pedron, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- madame Stéphanie Peigne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort
- madame Delphine Pellerin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexia Perez, responsable d'équipe en agence de Savigny le Temple
- madame Sandrine Perie Riffes, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à Distance
- madame Pascale Perrin Monlouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Reuil Malmaison

- monsieur Joan Petyt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Sandrine Peyrol, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Jessica Pezet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur Samuel Pharose, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay en France
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Stéphanie Pierrot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Sandrine Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Monique Pipitone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Jean Paul Pontic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- monsieur Romain Ponsot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Hélène Pouech, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- madame Christine Pournier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Valerie Pouteau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Christelle Preaucht, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Julia Puglia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Frédéric Quemy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Anne Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Baumarchais
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- monsieur Claude Ravenel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Myriam Rebbouh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Hélène Régnard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- monsieur Nicolas Renault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny le Temple
- monsieur Pascal Riffard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Elodie Rivière Tang, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Philippe Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Céline Robin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt à compter du 1er septembre 2021
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulinaux / Meudon
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Gratien
- madame Delphine Romac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Anne Sophie Romagny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine à compter du 1er septembre 2021

- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Virginie Royer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis à compter du 1er septembre 2021
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Neuilly sur Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Naoelle Saadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi AVS placement Artistes
- monsieur Adrien Sala, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- madame Emmanuelle Saliari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Maud Salmon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Catherine Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- monsieur Adrien Sanchez Servin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Aminata Sangare, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons Alfort à compter du 1er septembre 2021
- madame Sabrina Sapotille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- madame Fatima Zahra Sassi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Innocente Sathoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Sylvie Sauter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Virginie Sauvage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Fatnah Sayah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Fabien Schaller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Isabelle Scilla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Versailles
- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Marie Sylvie Seguin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Najed Sehri, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- madame Solène Seigneur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Grand
- monsieur Mohand Si Bachir, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Juba Si Tayeb, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Sylvie Sid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy sous bois
- madame Corinne Sidot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Alexandra Sinnan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- madame Jacqueline Sirven, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Boy Sissoko, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Nadiya Soufi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny sous Bois

- monsieur Fabrice Soulage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Rajiv Soundur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Pascale Soyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Snezana Spremo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Pascal Stamm, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Eléonore Sy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- monsieur Ichrak Targhi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Béatrice Tayebi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Laila Tebbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Benoît Terrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Barbara Theys, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- madame Magalie Thiolier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny sur Marne
- madame Karine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi les Ulis
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy Le Roi
- madame Stéphanie Tison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Zakaria Tomis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Noémie Travers, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Patrice Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Frédérick Ulloa Del Toro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Stella Vabaglio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault à compter du 1er septembre 2021
- madame Myriam Van Hee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry Châtillon
- monsieur Michel Veiga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Chantal Vesta, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Maur
- madame Dilia Vieira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault Combault
- madame Véronique Vinci, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Catherine Vivies Trovoada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny sur Marne
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy

- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay sous Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye
- madame Julia Weyland, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Salima Youcef, responsable d'équipe en agence de Noisy le Sec
- monsieur Faycal Zaimeche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Marie Rose Zaynoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- monsieur Yael Zbili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nabila Zerkoune, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Gratien
- madame Karima Ziani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne Billancourt
- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel

#### **§ 4 - référents métier**

- madame Angélique Ade, référent métiers de pôle emploi Fontenay sous Bois
- monsieur Mounir Adjal, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Delphine Aguessy, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- monsieur Wenceslas Aguey, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- monsieur Hassan Ait Assou, référent métiers de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Mirna Al Ali, référent métiers de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Nabila Alitouche, référent métiers de pôle emploi La Courneuve
- madame Anne Alves Chagrot, référent métiers de pôle emploi Choisy Le Roi
- madame Stephanie Amasse, référent métiers de pôle emploi Champigny sur Marne
- monsieur Amine Ammar, référent métiers de pôle emploi Brunoy
- madame Ghislaine Andeme, référent métiers de pôle emploi Pantin
- madame Fethiye Atan, référent métiers de pôle emploi Bobigny
- monsieur Souhil Asmaa, référent métiers de Pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Carole Avezard, référent métiers de pôle emploi Savigny le Temple
- madame Barbara Bariol, référent métiers de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Eddi Belbachir, référent métiers de pôle emploi Sevran
- madame Emmanuelle Bellanger, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Fairouz Bendjebbour, référent métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Jugurtha Benmebarek, référent métiers de pôle emploi Ivry sur seine
- madame Rabia Bentounes, référent métiers de pôle emploi Bagneux
- madame Celine Berlinger, référent métiers de pôle emploi Avon
- monsieur Francois Bernard, référent métiers de pôle emploi Chennevières sur Marne
- madame Julie Bernard, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Rosaria Berne, référent métiers de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur Naouel Berrak, référent métiers de pôle emploi Stains
- madame Felismina Betourne, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Elise Blancher, référent métiers de pôle emploi Levallois Perret
- madame Sylvie Bonneau, référent métiers de pôle emploi Herblay
- madame Hakima Boumahdi, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Laure Bourbon, référent métiers de pôle emploi Longjumeau
- madame Odile Bourdier, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Naima Bourhane, référent métiers de pôle emploi Ivry sur Seine
- monsieur Rachid Boussena, référent métiers de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuele Bouvart, référent métiers de pôle emploi Créteil
- madame Houaida Braiek, référent métiers de pôle emploi Noisy le sec / Romainville
- monsieur Frederic Branger, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Arnaud Brissart, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Mariel Calme, référent métiers de pôle emploi La Ferté sous Jouarre
- monsieur Nicolas Campos, référent métiers de pôle emploi Antony

- madame Corinne Caramadre, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Avelino Cardoso, référent métiers de pôle emploi Taverny
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métiers de pôle emploi Domont
- madame Elisabeth Cauchois, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Milene Chartrain, référent métiers de pôle emploi Trappes
- madame Laétitia Chastas, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Nathalie Chaumeton, référent métiers de pôle emploi Boulogne Billancourt
- madame Sandrine Chelighem, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Sylvie Cinar, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Bruno Cocozza, référent métiers de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Catherine Colucci, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Marie Constant, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Jean Francois Cornet, référent métiers de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- madame Anna Coscia, référent métiers de pôle emploi Savigny Le Temple
- monsieur Julien Cuffel, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Olivier D'Abunto, référent métiers de pôle emploi Montmorency
- madame Lydia Daninthe, référent métiers de pôle emploi Ivry Sur Seine
- madame Veronique Daudin, référent métiers de pôle emploi Mitry Mory
- monsieur Jean Pierre Dauvergne, référent métiers de pôle emploi Cergy
- monsieur Stéphane De Boyer d'Eguilles, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Carla De Sa Rodrigues, référent métiers de pôle emploi Saint Maur des Fossés
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Aurelia Debeaune, référent métiers de pôle emploi Aulnay sous Bois
- monsieur Handan Demirkan, référent métiers de pôle emploi Villeneuve saint georges
- monsieur Bidal Derkaoui, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Stéphanie Derras, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme de contrôle de recherche d'emploi
- madame Assata Dia, référent métiers de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Simone Diallo, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Mariatou Diarra, référent métiers de pôle emploi roissy CDG
- madame Marie Céline Dieng, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- madame Claire Dijoux, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Linda Diomar, référent métiers de pôle emploi Viry Châtillon
- monsieur Stephane Doigneaux, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Odile Dolape, référente métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Guy Dorsan, référent métiers de pôle emploi Sevrans
- monsieur Florian Ducourtioux, référent métiers de pôle emploi Etampes
- monsieur François Duhalde, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- madame Erika Duogene, référent métiers de la plateforme prestations formations
- monsieur Arnaud Durand, référent métiers de pôle emploi Garges lès Gonesses
- monsieur Marc Ebzant, référent métiers de pôle emploi Sainte Geneviève des Bois
- monsieur Birol Ekici, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Leila El Boubkri, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Olivier Engel, référent métiers de pôle emploi Levallois Perret
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jérôme Etienne, référent métiers de pôle emploi Saint Gratien
- madame Christine Farre, référent métiers de pôle emploi Conflans Sainte Honorine
- madame Marwan Fath, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Philippe Fauries, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Correly Fayete, , référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Monserrat Felicite, référente métiers de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Florent Fessy, référent métiers de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Celine Fichet, référent métiers de pôle emploi Plaisir

- madame Catherine Fily, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Mathieu Fortier Lhost, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Pilar Fouasse Anton, référent métiers de pôle emploi Maisons Alfort / Alfortville
- madame Martine Foucher, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Frade, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Niematallah Gacem, référent métiers de pôle emploi Drancy
- madame Sarah Gardent, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Elisabeth Gatine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Virginie Genty, référent métiers de pôle emploi Champigny sur Marne
- madame Monaa Gharsa, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Veronique Gosselin, référent métiers de pôle emploi Issy les Moulineaux / Meudon
- madame Elodie Gouffier, référent métiers de pôle emploi Meaux
- monsieur Henri Greve, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anne Grobon, référent métiers de pôle emploi Dammarie les Lys
- monsieur Flory Grubis, référent métiers de pôle emploi Nogent Sur Marne
- madame Martine Gueho, référent métiers de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Leila Guessyere, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Virginie Guillot, référent métiers de pôle emploi Montereau Fault Yonne
- madame Leila Hamani, référent métiers de pôle emploi Montreuil sous Bois
- monsieur Guillaume Henny, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Virgine Heras, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Nouja Idjakirene, référent métiers de pôle emploi Levallois Perret
- madame Samia Ikhentane, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Patrice Jean Marie, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Isabel Jezo, référent métiers de pôle emploi Guyancourt
- madame Marie Odile Kanuty, référent métiers en plateforme de la plateforme service à distance
- madame Leila Kara, référent métiers de pôle emploi Bezons
- madame Rabia Khabbiza, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Chehrazed Kheroua, référent métiers de pôle emploi Neuilly sur Marne
- madame Mariam Kone, référent métiers de pôle emploi l'Hay Les Roses
- madame Nathalie Labeau, référent métiers de pôle emploi Créteil
- monsieur Jacques Lacour, référent métiers de pôle emploi Nemours
- madame Sabella Lammens, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Landelle, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Manuela Langlois, référent métiers de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Sébastien Laporte, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Aurelie Lascoutouna, référent métiers de pôle emploi Savigny sur Orge
- monsieur Franck Laussy, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- monsieur Mathieu Le Moine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Gariel Lebon, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Raphaëlle Lecoq, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Syldie Lecossois, référente métiers de pôle emploi Dourdan
- monsieur Philippe Lefevre, référent métiers de pôle emploi Vincennes
- monsieur Samir Lehnaoui, référent métiers de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Thierry Leopold, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur Gilles Leroy, référent métiers de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Armelle Lesaichere, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Romain Lherbier, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Florence L'Honorey Chailloux, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Johane Longchamps, référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Amelia Lucas, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel

- madame Sabrina Maamar, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référente métiers de pôle emploi Colombes
- madame Rachida Maghrane, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Sylvain Mann, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Mohamed Redha Mansouri, référent métiers de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Daleila Marhoum, référent métiers de pôle emploi Tremblay en France
- madame Lucile Maria, référent métiers de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Violetta Maignan, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jean Pierre Markaryan, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Marina Marques, référent métiers de pôle emploi Pontault Combault
- madame Cindy Martins, référent métiers de pôle emploi Brie Comte Robert
- monsieur Stéphane Marty, référent métiers de l'agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Stéphanie Mary Maison, référent métiers de pôle emploi Viry Châtillon
- madame Monique Mascle, référent métiers de pôle emploi Evry
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référent métiers de pôle emploi Colombes
- monsieur Halim Mazed, référent métiers en agence de pôle emploi Montreuil sous bois
- madame Jihane Meftah, référent métiers en agence de pôle emploi Saint Germain en Laye à compter du 1er septembre 2021
- monsieur Idriss Melka, référent métiers de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Valérie Mellièrè, référent métiers de pôle emploi Puteaux
- madame Léone Merabli, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Céline Mercier, référent métiers de pôle emploi Epinay Sur Seine
- madame El Hadda Merouane, référente métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Quentin Mervelay, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Emilie Mestian, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Sherazade Mezlaoui, référent métiers de pôle emploi Arpajon
- madame Karine Michoux, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Jean Michel Miranda, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Aurelie Miserotti, référent métiers de pôle emploi Meaux
- madame Hanane Mokhtari, référent métiers de pôle emploi Aulnay sous Bois
- madame Nathalie Molteni, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Antoine Moretti, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Hugo Moulin, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anissa Moussaoui, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- madame Maria Moutou, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Eve Nabeti, référent métiers de pôle emploi Sucy en Brie / Chennevières sur Marne
- madame Milouda Nabi, référent métiers de pôle emploi Tremblay en France
- monsieur Fahim Nasri, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Adji Ndiaye, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Mauray Ngantsi, référent métiers de pôle emploi Noisy le Sec
- monsieur Nicolas N'Guyen, référent métiers de pôle emploi Cachan
- madame Marina Nicolas, référent métiers de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Samuel Njoh Njoh, référent métiers de pôle emploi Montreuil sous Bois
- monsieur Frédéric Nourry, référent métiers de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Bernadette Nze Nkoghe, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Maria Cristina Olivier, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Henri Ota, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- madame Maria Bema Ouattara, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Noez Oueslati, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sawsane Ould, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Stéphanie Paschung, référent métiers de pôle emploi Livry Gargan
- madame Murielle Passerieux, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- madame Manuelle Pastel, référent métiers de pôle emploi Noisy-Le-Grand
- monsieur Alexandre Pasturel, référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Hélène Pech, référent métiers de pôle emploi Boulogne Billancourt

- madame Claire Peroux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Rina Phonepraseuth, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Yves Phuez, référent métiers de la plateforme Services à distance
- monsieur Jean Philippe Pluquet, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Gwennaëlle Porte, référent métiers ad intérim Paris 15ème Brancion
- monsieur Nicolas Prats, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- monsieur Benoît Prière, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Maggaly Proust, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Stéphane Prud Homme, référent métiers de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Sylvie Prudhomme, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi de Noisy le Grand
- madame Mélanie Quinchon, référent métiers de pôle emploi Persan
- madame Rachida Rahmani, référent métiers de pôle emploi Rueil Malmaison
- madame Manal Reau, référent métiers de pôle emploi Colombes
- madame Frederique Reault, référent métiers de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Elisabeth Rebours, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Marie Françoise Rehaili, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Frédéric Renaux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Marc Rene, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de pôle emploi Rueil Malmaison
- monsieur Fabrice Rey, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent métiers de pôle emploi Brétigny sur Orge
- monsieur Cedric Rinaldi, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Stéphanie Rochard, référent métiers de pôle emploi Lagny sur Marne
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de pôle emploi Juvisy sur Orge
- madame Roselyne Roko, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métiers de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Olivia Ruivo, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- madame Anne Sabatino, référent métiers de pôle emploi Maison Alfort
- monsieur Samir Sahi, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Nadine Saint Cilly, référent métiers de pôle emploi Juvisy sur Orge
- monsieur Mohamed Salhi, référent métiers de pôle emploi Nogent sur Marne
- madame Saida Salmi, référent métiers de pôle emploi Les Ulis
- madame Joséphine Salmon, référent métiers de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Florence Saminadin, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Anneloreo Sant Anna, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Sylvie Sato, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Isabelle Servant, référent métiers en plateforme à la plateforme prestations formations
- madame Béatrice Sez nec, référent métiers de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur David Sinet, référent métiers de pôle emploi Chelles
- madame Mélanie Suyatno, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Stephane Tabourneau, référent métiers de pôle emploi Clichy la Garenne
- madame Najate Tahchi, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Béatrice Tayebi, référent métiers de pôle emploi Mantes la Jolie
- madame Régine Theota, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg
- monsieur Mohamed Amine Timadjer, référent métiers de pôle emploi Vivry Sur Seine
- madame Kimi Touret, référent métiers de pôle emploi Paris 18 ème Ney
- madame Catherine Trotel, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Dolorès Vachon, référent métiers référent métiers de pôle emploi Garges les Gonesse
- monsieur David Valentin, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Rachel Varin, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Stephane Vaugouin, référent métiers de pôle emploi Provins

- madame Emmanuelle Vicari, référent métiers de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Safiya Yacine, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Nihal Yilmaz, référent métiers de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur M Barka Zaidi, référent métiers de pôle emploi Saint Ouen
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Redha Zidane, référent métiers de pôle emploi Rosny sous Bois
- madame Christine Zorgati, référent métiers de pôle emploi Les Ulis

#### **§ 5 - Directeurs territoriaux**

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- madame Marion Badenes Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine Saint Denis
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale Val de Marne

#### **§ 6 - Directeurs territoriaux délégués**

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial délégué Val d'Oise Ouest
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Est
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine et Marne Nord
- monsieur David Cedille, directeur territorial délégué Hauts de Seine Nord
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Paris Citius
- madame Delphine Philippe Giraux, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Centre
- madame Anne Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris Altius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine et Marne Sud
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val de Marne Ouest
- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Sud
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial délégué Essonne Ouest
- madame Carole Rolland, directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

### **Article 6 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

### **Article 7 - Abrogation et publication**

La décision IdF n° 2021-33 DS Agences du 22 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 17 août 2021.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Ile-de-France

## Décision IdF n° 2021-43 CMC du 17 août 2021

# Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès de la directrice régionale de Pôle emploi Ile de France

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment ses articles 9 et 10,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

## Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques, qui en assure la présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou, en cas de marché public coordonné répondant aux besoins en formation, hébergement et restauration d'un campus, un représentant de chacune des directions régionales et du campus concernés,
- un représentant du responsable de service achats, marchés et approvisionnements (acheteur),
- un représentant du pôle affaires juridiques (juriste), qui en assure le secrétariat,
- un représentant de la direction de la performance financière
- un représentant de la direction de la maîtrise des risques

En sont en outre membres, avec voix consultative :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant,
- un représentant du service contrôle de gestion,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Rochdi Moubakir, monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière, assure la présidence.

## Article 3

Lorsque la possibilité est donnée aux membres de participer à distance à une réunion de la commission au moyen d'une audio-conférence ou visio-conférence, selon des modalités fixées dans la convocation, les destinataires de celle-ci ne révèlent en aucun cas au-delà de leur éventuel représentant les éléments de connexion qui y sont précisés. Les membres participent à distance dans des conditions, notamment matérielles, garantissant la confidentialité des débats.

Ces règles sont rappelées en début de réunion et/ou dans la convocation.

#### **Article 4**

La décision IdF n° 2021-35 CMC du 22 juin 2021 est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 17 août 2021.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Ile-de-France

## Décision IdF n° 2021-44 DS Campus du 17 août 2021

# Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein du campus de Noisy le Grand

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L. 5312-10, R.5312-23 et R.5312-25,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi, en particulier l'article 8,

Décide :

### Article 1 - Marchés publics

Délégation est donnée à madame Isabelle Vigneron responsable du pôle production au sein du campus Noisy-le-Grand à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

### Article 2 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

### Article 3 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2021-08 DS Campus du 25 janvier 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-grand, le 17 août 2021.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Ile-de-France

## Décision IdF n° 2021-45 DS PTF PFPF du 17 août 2021

### Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale prestations & formation

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

#### Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 3 à l'effet de signer les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

#### Article 2 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1 de l'article 3 l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 3.

### **Article 3 - Délégataires**

#### **§ 1 - Directeurs**

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Jean Pesenti, directeur de la plateforme prestations & formation

#### **§ 2 - Responsables d'équipe**

- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe de production
- madame Marie Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe de production
- monsieur Erik Bessière, responsable d'équipe de production

#### **§ 3 - Référents métier**

- madame Erika Duoegene, référente métiers

#### **§ 4 - Gestionnaires appui**

- madame Nabila Afsoud
- madame Nathalie Aurore
- madame Colette Bassin
- madame Féroudja Belkasmi
- monsieur Geoffrey Bobier
- madame Bénédicte Boscher
- madame Eventhia Chaudagne à compter du 1er septembre 2021
- madame Stéphanie Chehab
- madame Sara Cheurfa
- madame Florence Clamy
- madame Marie Françoise Coly
- madame Sandra Conde
- madame Nathalie Da Costa
- madame Isabelle Danielou
- monsieur Alexandre Davrainville
- madame Christine Dijols
- monsieur Amadou Diop
- madame Isabel Duarte Anastacio
- madame Christelle Floret
- madame Myriam Forest
- madame Elodie Furmanek
- madame Marie Noella Gilbert à compter du 1er septembre 2021
- madame Nadia Haddouchi
- madame Marie Noella Gilbert à compter du 1er septembre 2021
- madame Samia Hadjout à compter du 1er septembre 2021
- madame Raja Hemissi à compter du 1er septembre 2021
- madame Gisèle Hondjuila Miokono
- madame Martine Inack
- monsieur Stéphane Kodratoff
- madame Lucie Kouame
- madame Karine Lamartinière
- madame Constance Lepron
- madame Sandrine Loureiro Caniceiro
- madame Céline Mazaury jusqu'au 31 août 2021
- madame Marie Joanne Madre à compter du 1er septembre 2021
- monsieur Kevin Monteiro Varela
- madame Micheline Nsuka

- madame Lya Palmeo
- madame Marie France Palmier à compter du 1er septembre 2021
- monsieur Arnaud Panossian
- madame Jessica Estrella Perez
- monsieur Julien Petit
- madame Soraya Phounpadith
- monsieur Bernard Pucheu
- madame Javotte Raffier
- madame Hakima Rahmouni Guenineche
- monsieur Didier Razafimamonjy
- madame Alysson Rivière
- monsieur Jacky Sénéjoux
- madame Nassima Taourirt
- monsieur Jean Marc Tartaglia
- madame Corine Vivien
- madame Reshma Y Abdul
- madame Ouakondja Zougoula

#### **Article 4 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

#### **Article 5 - Abrogation et publication**

La décision IdF n° 2021-37 DS PTF PFPF du 22 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-grand le 17 août 2021.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Ile-de-France

**Décision IdF n° 2021-46 DS PTF CTX du 17 août 2021**

**Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contentieux et incidents de paiement**

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

**Article 1 - Fonctionnement général**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6.

## **Article 2 - Placement et gestion des droits**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,

## **Article 3 - Prestations en trop versées**

### **§ 1 - Délais**

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais.

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

### **§ 2 - Remise de dettes**

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 650 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

### **§ 3 - Admissions en non-valeur**

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du

travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées concernées et également celles versées pour le compte de l'assurance chômage, les deux dans la limite de 650 euros.

#### **Article 4 - Demande de remboursement auprès des employeurs**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

#### **Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement**

Contrainte :

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 2 de l'article 6 bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Autres :

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 3 et 4.

#### **Article 6 - Délégués**

**§ 1** - Directeurs et adjoints

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

## **§ 2 - Responsables d'équipes**

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement jusqu'au 31 août 2021
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

## **§ 3 - Référents métiers**

- madame Sabella Lammens, référent métier en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

## **Article 7 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 8 - Abrogation et Publication**

La décision IdF n° 2021-39 DS PTF CTX du 22 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 17 août 2021.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Ile-de-France

## **Décision IdF n° 2021-47 DS PTF CRE du 17 août 2021**

### **Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contrôle de la recherche d'emploi (CRE)**

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-45 du 7 juillet 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2021-142 du 13 juillet 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,,

Décide :

#### **Article 1 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 3 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 3 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

## **Article 2 - Fonctionnement général**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1 et § 2 de l'article 3 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

## **Article 3 - Délégués**

**§ 1** - Directeurs :

- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations

**§ 2** - Directeurs, adjoints, et autres managers :

- madame Florence Pottier, directrice de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Marie Josèphe Bonhomme Folch, directrice adjointe de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Véronique Buhagar, directrice de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie,
- monsieur Pascal Poulet, directeur de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand.
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- madame Tiphaine Le Layo, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi,
- monsieur Patrice Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi

**§ 3** - Référents métier :

- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Léone Merabli, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi

## **Article 4 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégué.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 5 - Abrogation et publication**

La décision IdF n° 2021-34 DS PTF CRE du 22 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 17 août 2021.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Ile-de-France

## Décision IdF n° 2021-48 DS Dépense du 17 août 2021

### **Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette**

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

#### **Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement:

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations

#### **Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile de France, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- madame Céline Lebossé, directrice de la communication
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Damolida, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats marchés et approvisionnement
- monsieur Julien Arago responsable de service administration du personnel et paie
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité

### **Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2**

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

### **Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Hélène Moutel, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations

### **Article 5 - Abrogation**

La décision IdF n° 2021-36 DS Dépense du 22 juin 2021 est abrogée.

### **Article 6 - Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand le 17 août 2021.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Ile-de-France

## **Décision IdF n° 2021-49 DS DT du 17 août 2021**

# **Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales**

La directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

## **Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

## **Article 2 - Prestations en trop versées**

### **§ 1 - Délai**

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 6
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6

### **§ 2 - Remise de dettes**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour

le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage

### **§ 3 - Admission en non valeur**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 6 à l'effet d'admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers

**§ 4 -** Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et § 3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

## **Article 3 - Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

## **Article 4 - Recours hiérarchiques**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

## **Article 5 - Fonctionnement général**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

## **Article 6 - Délégués**

### **§ 1 - directeurs territoriaux**

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- madame Marion Badenes Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine Saint Denis
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale Val de Marne

### **§ 2 - directeurs territoriaux délégués**

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial délégué Val d'Oise Ouest
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Est
- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Sud
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine et Marne Nord
- monsieur David Cedille, directeur territorial délégué Hauts de Seine Nord

- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Paris Citius
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Centre
- madame Anne Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris Altius
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine et Marne Sud
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val de Marne Ouest
- madame Delphine Philippe Giraux, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial délégué Essonne Ouest
- madame Carole Rolland, directrice territoriale déléguée Val de Marne Est
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine Saint Denis Ouest
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

### **§ 3 - Responsable de service**

- monsieur Samy Pierre Aitouhamou, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Lucie Fosse Cressot, responsable de service à la direction territoriale Hauts de Seine
- madame Laurence Henry, responsable de service à la direction territoriale Val d'Oise
- madame Estelle Galopin Herbaut responsable de service à la direction territoriale Essonne
- madame Mathilde Godart, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Nicole Monfils, responsable de service de la direction territoriale Seine Saint Denis
- madame Najat Semdani, responsable de service à la direction territoriale des Yvelines
- madame Olivia Tripier, responsable de service à la direction territoriale Val de Marne

## **Article 7 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 8 - Abrogation et publication**

La décision IdF n° 2021-38 DS DT du 22 juin 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 17 août 2021.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Ile-de-France